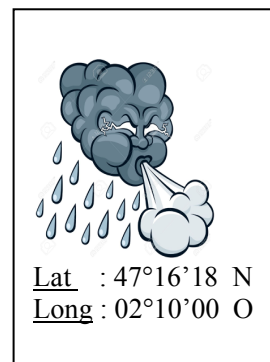




La Gazette de l'Amicale

Infos-Plaisance N°63

Décembre 2023



Le mot du Président

Chers adhérents,

Alors que les lumières de fin d'année commencent à scintiller et que l'atmosphère festive se fait sentir, je tiens à saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude pour tout le travail accompli ensemble au cours de cette année.

Que vous soyez adhérents, bénévoles, partenaires, votre dévouement, votre passion, votre professionnalisme et votre débrouillardise ont été la clé de nos réussites communes.

C'est une grande famille de plus de 350 adhérents dans laquelle chacun peut trouver sa place et s'investir. Des bénévoles nous n'en n'avons jamais assez...et je demande, pour certains, qui sont adhérents ou qui vont adhérer, de se rendre disponibles quelques journées par an pour faire vivre cette association. C'est aussi le moyen de mieux se connaître.

Rendez-vous en 2024 avec une première rencontre lors de notre A.G. prévue le 09 mars 2024.

C'est donc avec un sentiment de reconnaissance que, au nom du Conseil d'Administration, je vous souhaite un Noël empreint de magie et de joie. Que cette période de festivités soit pour vous et vos proches un moment de détente, de bonheur partagé et de chaleureuses retrouvailles.

Profitez pleinement de ces instants précieux en compagnie de ceux qui vous sont chers, rechargez vos batteries et préparez-vous pour une nouvelle année pleine de défis et d'opportunités.

Avec tous mes vœux de bonheur, de santé et de succès pour la saison des fêtes et pour l'année à venir.

Prenez soin de vous.

Bien amicalement

Jean-Claude LEFORT

Président de l'Amicale des Plaisanciers Saint Brevin /Mindin



Assemblée Générale (A.G.) : samedi 9 Mars - 10H00 Salle des Dunes

Av. Jules Verne - Saint-Brevin Les Pins

Cotisation : avant l'A.G. de 9H00 à 10H00, règlement de la cotisation 2024 de 45,00€, incluant les cotisations FNPP de 15€ et de 2€ pour la SNSM. (Hors FNPP : 30€)

La cotisation de 45€ octroie à l'adhérent une réduction d'impôt sur le revenu, égale à 66 % du montant soit 30€ (reste 15€). Pour participer aux votes lors de l'AG., il est impératif d'avoir réglé sa cotisation. Nous vous rappelons que la **cotisation annuelle est payable entre le 1^{er} janvier et le 31 mars de l'année.** Une pénalité de 10,00€ sera appliquée à partir du 1^{er} avril.

Inscription à l'AG : site internet www.apsbm.fr. Cliquez sur Assemblée Générale dans l'agenda et, sous réserve que vous soyez inscrit sur le site, sélectionnez votre choix.

Dîner de l'Amicale : samedi 9 mars - 19H00 - Salle de l'Estuaire - Place Bougainville - Saint-Brevin Mindin - *Inscription au plus tard le mercredi 28/02.* Le document d'inscription au dîner sera envoyé prochainement en « Flash Spécial ». **90 Personnes maximum.**

Conseil d'Administration : Vendredis 15/03 - 07/06 - 13/09 - 06/12- 20H-Salle Multi-Associations

Fête De la Mer 2024 et Vide-Grenier : **Dimanche 21 juillet** (Coeff. Marée 76 / BM 11H45 – 81 / PM 17H40). *Rendez-vous pris pour 2024 !*

Permanences fin 2023 : ouverture du bureau jusqu'au 20/12 et fermeture du 21/12/2023 au 9 janvier 2024.
Réouverture le mercredi 10 janvier 2024.



Remerciements : « *Mieux vaut tard, que jamais...* »

Fête De la Mer 2023 (FDM 2023) : Dimanche 16 juillet tout était prêt pour réussir une FDM 2023 comme jamais. Les bénévoles gérant brillamment le **Vide-grenier** avaient fait « le plein » et avaient même refusé des exposants faute de places. Les organisateurs de cette FDM 2023 ont fait un sans-faute.

Nous félicitons les bénévoles du **samedi 15 juillet** et du **lundi 17 juillet** pour la mise en place le samedi, puis du démontage et rangement le lundi, dans les délais, des stands, des 4 chapiteaux, du « chalet tickets », des friteuses, des réchauds pour les moules, crêpes et gaufres, des barbecues pour les sardines et grillades, des tireuses à bières et autres réfrigérateurs pour les boissons du stand Bar et les bénévoles attachés à la préparation des pâtes à crêpes et gaufres, des oignons, du persil et autres ingrédients pour confectionner les « produits maison » appréciés par nos « visiteurs », mais aussi à la sécurité « nocturne ».

Nous remercions également la Mairie et ses équipes techniques pour la mise à disposition comme chaque année du podium, des tables et bancs, des sanitaires et poubelles indispensables et de l'installation électrique, ainsi que la gendarmerie qui assuré la sécurité par sa présence régulière et par sa disponibilité lors des convoys, sans oublier la Police Municipale et les A.S.V.P.

Ateliers : l'Amicale vous propose de participer aux Ateliers qui se dérouleront un samedi par mois salle de l'estuaire de 15H00 à 17H00. Les thèmes non exhaustifs abordés, pourraient-être la sécurité, l'utilisation d'un GPS, la lecture d'une carte marine, les nœuds marins, etc... Si vous maîtrisez un domaine particulier et que vous souhaitez le partager, contactez le bureau de l'Amicale. Liste sur le site www.apsbm.fr et au bureau. **Dates en 2024** : 13/01 – 17/02 – 16/03 – 13/04 – 18/05 – 15/06 - 28/09 – 19/10.

RAPPELS : Les propriétaires de mouillages prêtés à l'Amicale, doivent se manifester au plus tard lors de l'A.G. (9/02/2024), s'ils souhaitent les récupérer. Pour ceux qui n'utilise plus leur mouillage, ils peuvent le céder à l'Amicale, un contrat de cession doit être rempli et signé (voir auprès du secrétariat de l'Amicale). Les places de stationnement dans les parcs à bateaux ne sont ni fixes ni choisies par le propriétaire du bateau. La place attribuée une année peut être différente l'année suivante. Pour application en 2024, en cas de tempête les propriétaires des bateaux aux mouillages sont responsables des dommages causés à leur bateau, mais aussi aux autres bateaux s'il y a lieu. Vous devez vérifier les amarres, voire les doubler. L'Amicale est assurée jusqu'au 31 octobre de chaque année.

Ponton : Merci aux bénévoles de l'Amicale pour leur disponibilité et efficacité, lors du démontage du ponton. Les éléments du ponton sont stockés sur la partie enherbée. Ce ponton quelque peu décrié par certains a tout de même résisté à 3 tempêtes successives (Cairan 2/11, Domingos 5/11 et Frederico 16/11),

Pourquoi donner un nom aux tempêtes ?

Donner un nom aux tempêtes permet de communiquer plus efficacement à l'approche d'un phénomène de vent violent. Le système de dénomination de tempêtes a déjà été mis en place avec succès en 2016 par le Royaume-Uni (Met Office) et l'Irlande (Eireann), rejoints depuis par les Pays-Bas (KNMI), la France (Météo-France) et le Luxembourg (METEOLUX). Il existe également un partenariat avec l'Espagne (AEMET) le Portugal (IPMA) et la Belgique (IRM). Des sondages dans ces deux premiers pays avaient montré que la population était beaucoup plus attentive aux consignes de sécurité quand la menace de vent fort est clairement identifiée comme reliée à une tempête nommée.

Quand et Comment nomme-t-on une tempête ?

Une dépression est nommée seulement si elle risque de provoquer une vigilance vent au moins de niveau orange sur l'un des cinq pays. Le service météorologique qui prévoit d'émettre le premier l'alerte de couleur orange ou rouge attribue un nom à cette dépression tempétueuse à partir de la liste préétablie et en informe les autres. La dépression qui génère la tempête garde le même nom durant tout son cycle de vie. À noter que les tempêtes dues aux vents régionaux comme le mistral ne rentrent pas dans ce cadre et ne sont donc pas nommées. C'est le 1^{er} pays touché par la tempête qui la nomme. Les années paires, les dépressions reçoivent des noms féminins et ces noms sont masculins durant les années impaires. Le public peut acheter le droit de nommer une tempête pour 240 € pour une dépression (2022).



Le coin pour rire : Horizon pas net, reste à la buvette ! - Un cachalot à tribord est prioritaire, et à bâbord aussi ! – En rentrant au port, vert à tribord, rouge à bâbord et verre de rouge à ras-bord !
On dit mouiller l'ancre au lieu de jeter l'ancre, car elle peut toujours resservir...

Christian C.
Rédacteur

Amicale des Plaisanciers - Place de Bougainville - 44250 Saint-Brévin les Pins
Tél : 02 40 27 15 08 - 06 13 84 29 03 – Mail : amicaledesplaisanciers@gmail.com – Web : www.apsbm.fr